



Secrétariat Sekretariat
Permanent für die
pour la Prévention Prävention
des Pollutions industrieller
Industrielles Umweltbelastung
Strasbourg Kehl

Réunion de la commission « Air et bruit »

Le 12 décembre 2013 à la DREAL Alsace

Présentation du Plan de Protection de l'Air (PPA) de Strasbourg

Sommaire

I) Présentation du Plan de Protection de l'Air (PPA) de Strasbourg (Exposé, Discussions et Conclusion)	2
II) Divers	7
Annexe : liste des présents excusés	8

NB: Le compte-rendu et les diaporamas des intervenants sont disponibles au téléchargement sur le site : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr, dans le répertoire *Risques Technologiques*, sous la rubrique *SPPPI Strasbourg-Kehl*.



Le Pr. Alain CANTINEAU, Président de la Commission, n'étant pas disponible, c'est Lothaire ZILLIOX, Président du SPPPI qui ouvre la séance à 16h (Salle de conférence de la DREAL) en rappelant que l'enquête publique relative à la révision du PPA se poursuit jusqu'au 23 décembre 2013.

Jacques HEITZ se demande s'il n'aurait pas mieux valu tenir cette réunion après le terme de l'enquête publique.

Lothaire ZILLIOX explique que le SPPPI se réunit traditionnellement pendant la période d'enquête, en invitant à la réunion le Commissaire-Enquêteur, afin de favoriser la participation du public.

Il donne de suite la parole à Michaël BERTIN, Chargé de mission Qualité de l'Air et Climat, à la DREAL Alsace – Service ECLA, pour la présentation du dossier du PPA.

I) Présentation du Plan de Protection de l'Air (PPA) de Strasbourg

Qualité de l'air à Strasbourg

Michaël BERTIN indique que les stations de mesure A35 et Clémenceau, placées à proximité des grands flux de circulation, sont les seules à faire encore état de dépassement des valeurs limites moyennes annuelles de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en Alsace, avec des teneurs relevées cependant en réduction.

Concernant les PM10, seule la station A35 révélait encore un nombre de jours dépassement d'une teneur de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ supérieur à la limite en 2012 (42 jours de dépassement, pour une limite à 35 jours).

Concernant les particules PM2,5, la teneur relevée par la station Strasbourg Est avoisinait $18 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Cette moyenne est inférieure à la valeur applicable en 2015 ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$) mais encore nettement supérieure aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

De façon générale, une réduction des teneurs en particules et en dioxyde d'azote (NO2) est observée au cours des dernières années, malgré une légère dégradation sur les particules en 2013, notamment du fait des conditions météorologiques.

Consultation des collectivités et des EPCI

Michaël BERTIN rapporte que les collectivités et les EPCI ont été consultées au projet de PPA. Leurs questions ont été traitées dans un document de synthèse versé au dossier d'enquête publique.

Celles-ci ont principalement porté sur :

- *l'urbanisme*. La création des zones de vigilance, construites sur la base des zones de dépassement et des caractéristiques urbaines, ainsi que le risque de retardement de projets, voire de favoriser l'étalement urbain, ont suscité de nombreuses interrogations ;
- *le transport*. Alors que le GCO est souvent présenté comme une solution à la réduction du trafic autoroutier au droit de Strasbourg, il semble que cette baisse dépendra avant tout des actions prises sur l'A35, gestion dynamique des vitesses et du réaménagement multimodal, qui peuvent être engagées sans attendre ;
- *l'industrie*. La disposition 11 et l'objectif de respecter une enveloppe définie d'émissions pour le secteur a soulevé quelques inquiétudes ;
- *des problématiques transversales*, comme les mesures prises au niveau supérieur (normes Euro, Schéma régional Air-Energie, etc.).

Maurice MULLER s'enquiert de la nature de « l'aménagement multimodal » imaginé pour l'autoroute.

Michaël BERTIN explique que des solutions très variées sont envisageables, comme l'aménagement d'une voie centrale basculant vers l'un ou l'autre sens de circulation, ou l'intégration de couloirs de bus.

Maurice MULLER l'interroge encore quant aux apports des contributions des collectivités.

Michaël BERTIN précise que la consultation a essentiellement généré des interrogations.

Quel impact sur la santé ?

Michaël BERTIN fait le point sur les principaux constats de l'étude épidémiologique menée sur Strasbourg. L'étude a révélé que impacts à long terme (pollution de fond) sont bien plus importants que ceux à court terme (pic de pollution). La pollution de l'air strasbourgeois induirait une perte de 5,7 mois d'espérance de vie, 110 décès anticipés par an, et un préjudice annuel de 266 millions d'euros de dépenses de santé, soit 500 euros par habitant.

Le PPA de Strasbourg

Michaël BERTIN explique que la révision du PPA a été l'occasion d'aller plus loin sur le diagnostic, sur la stratégie de mise en place de mesures de protection de la population et de zones de vigilance, ainsi que sur les moyens d'actions sur la pollution de fond ou de proximité. Ces réflexions ont débouché sur quinze actions spécifiques. Le PPA comprend également une évaluation de l'ensemble des mesures pour l'amélioration de la pollution de fond, et de mesures ciblées sur les zones de vigilance pour la pollution de proximité.

Plusieurs scénarios ont été étudiés pour évaluer les impacts des différentes sources de pollution sur la qualité de l'air. Cette démarche a permis d'estimer que la population exposée aux dépassements de la valeur limite journalière de la teneur en particules (plus de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ durant plus de 35 jours par an) ne diminuerait que de 6 % en l'absence de toute émission d'origine industrielle (1 % pour la seule raffinerie de Reichstett). Une réduction de 20 % du trafic routier par rapport à 2009 permettrait, en revanche de réduire la population exposée à cette même valeur de 44 %, une réduction de 50 % du trafic, de 92 %.

Un nouvel indicateur, présentant le nombre de personnes potentiellement exposées à un dépassement de la valeur limite annuelle en PM et NO₂ a pu être retiré de ces études. Il permettra de juger l'efficacité du PPA au fil des années.

Trois zones de vigilance, dont l'emprise recoupe l'empreinte des zones de dépassement des valeurs limites de NO₂ et de PM₁₀ entre 2008 et 2011 :

- la zone de l'Avenue du Rhin, en cours de densification ;
- la zone centre-ville ;
- la zone de proximité des voies rapides urbaines, la plus étendue et la plus polluée, mais la moins densément peuplée.

L'étude de la dispersion des polluants dans le cadre du PPA a déjà permis d'influencer de nouveaux projets. La forme du bâtiment de l'école projetée au sein du quartier Danube, en rive de l'Avenue du Rhin, a, ainsi, été modifié pour réduire l'exposition des enfants à la pollution.

Maurice MULLER signale que cette nouvelle disposition ne protège pas les personnes exposées en façade.

Michaël BERTIN indique qu'il s'agissait prioritairement de protéger une protection fragile, mais que la problématique de l'aménagement des façades reste entière (interdiction d'ouvrants, positionnement de locaux d'activités plutôt que d'habitations).

Michael UMHEY souligne que l'exposition des riverains a pu nettement s'améliorer depuis la réalisation de l'étude, grâce aux restrictions de circulation des poids lourds.

Selon Emmanuel RIVIERE, le trafic poids lourds représente, en effet, 30 à 50 % des émissions de particules et de dioxyde d'azote, mais seulement 15 % du trafic routier total.

Michaël BERTIN ajoute que cette forte contribution à la pollution de l'air des poids lourds justifie que le PPA cible son action sur ce type de véhicules.

Pierre-Antoine DEETJEN tempère cette analyse en faisant valoir que l'urbanisation de la zone amènera un flot de véhicules supplémentaires. Il note néanmoins les progrès réalisés dans la qualité de l'air sur l'Avenue du Rhin avant même l'application de mesures plus lourdes, comme la limitation des flux de poids lourds en-dehors des flux de desserte urbaine.

Michaël BERTIN précise que le trafic avait déjà entamé une décrue avant l'instauration de contraintes de circulations pour les poids lourds, du fait de la perte de temps générée par les encombrements.

Jacques HEITZ demande si la liaison inter-ports améliorera la situation.

Michaël BERTIN le confirme. La construction de la liaison entre la RN353 et l'A35 contribuera également à rendre le contournement Sud plus attractif, et donc, à réduire le nombre de personnes exposées en rive des grands axes, bien que les détours induits généreront des émissions supplémentaires.

Pour Michel GUERY, Directeur adjoint de la DREAL, l'amélioration de la qualité de l'air passera par la combinaison d'actions variées, définies à différentes échelles, en cours de mise en œuvre ou projetées (transport sur le dernier kilomètre, recherche des meilleures pratiques entre les agglomérations).

Les moyens d'action

Michaël BERTIN indique que la lutte contre la pollution atmosphérique s'articule à toutes les échelles, du niveau européen au niveau local (PPA). A l'échelle de la CUS, les effets bénéfiques pour la qualité de l'air seront liés à la fois aux efforts pris aux échelles supérieures pour la baisse de la pollution de fond, et aux efforts locaux pour la baisse de la pollution de fond et de la pollution de proximité. Le PPA définit quinze mesures en matière :

- *de transports* : mettre en œuvre le PDU, mieux réglementer le transport de marchandises en ville, restreindre l'accès à certains véhicules les plus polluants, restreindre la circulation des poids lourds sur l'Avenue du Rhin, réduire les émissions sur les VRU, promouvoir les démarches volontaires ;
- *d'urbanisme* : intégrer la nécessité de limiter l'exposition des populations dans l'aménagement urbain ;
- *d'industrie* : renforcer les contrôles lors des pics de pollution ;
- *d'amélioration du bâti* : améliorer le parc des petites chaudières, développer et améliorer les réseaux de chaleur ;

- *et des actions transversales* : renforcer le volet qualité de l'air dans les études d'impact, améliorer l'information des usagers et des citoyens en cas de pics de pollution, faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre, introduire un critère décisionnel dans les commandes publiques visant à améliorer la qualité de l'air de la zone PPA, suivre la mise en œuvre du PPA.

Jean-Luc ECKART propose que le réseau de tramway soit utilisé de nuit pour transporter des marchandises.

Michaël BERTIN fait effectivement état d'un projet de « tram fret ».

Pierre-Antoine DEETJEN explique néanmoins qu'il se heurte encore à des contraintes réglementaires. Un tramway ne peut, en effet, transporter de marchandises aux termes de la réglementation.

Michael UMHEY avertit du danger d'augmenter les nuisances sonores.

Pierre-Antoine DEETJEN attire l'attention sur la nécessité de préserver l'accessibilité du Port autonome de Strasbourg.

Michaël BERTIN fait valoir la nécessité de rechercher le compromis. Il ajoute que le PPA permet de mener des expérimentations, et d'en tirer les leçons.

Jean-Luc ECKART remarque le manque de places de stationnement réservées au covoiturage en périphérie de l'agglomération.

Michaël BERTIN indique que leur aménagement relève plutôt du Conseil général et que celui-ci mène actuellement un développement important de l'offre proposée.

Arnaud BONTEMPS fait valoir que la gestion des transports repose sur les actions complémentaires de plusieurs collectivités. Il souligne encore que la Communauté urbaine de Strasbourg a fait valoir, lors de l'élaboration du nouveau PPA, que la réduction de la consommation d'énergie, et donc, une moindre pollution, passait également par la mise en œuvre de nouvelles pratiques en matière d'urbanisme (écoquartiers, par exemple).

Pierre-Antoine DEETJEN souligne que l'interdiction de brûler des déchets verts à l'air libre est particulièrement peu connue par la population.

Michaël BERTIN rapporte que l'inscription de cette mesure a été requise par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. L'impact du brûlage de déchets verts à l'air libre sur la qualité de l'air reste cependant marginal.

Le PPA se donne pour objectif de diminuer notablement le nombre de personnes exposées aux dépassements des valeurs limite de dioxyde d'azote (de 62 500 à 48 650) et de particules PM10 (de 34 800 à 8 800) par réduction de la pollution de fond, grâce aux normes Euro des véhicules, au Plan Particules, au SRCAE et au PDU. Une étape supplémentaire pourrait être franchie, avec la mise en œuvre de restrictions de trafic poids lourds sur l'Avenue du Rhin, et de restrictions d'accès aux véhicules polluants.

Jean-Luc ECKART remarque que les PM2,5 ne sont pas évoquées dans ces objectifs.

Michaël BERTIN indique que le PPA se base sur les seuils opposables à partir de 2015. Il souligne ainsi que la valeur limite annuelle en PM2,5 en vigueur est respectée, et qu'il n'existe pas de valeur limite journalière.

Conclusion

Michaël BERTIN fait valoir une amélioration continue de la pollution de fond sur les dernières années, avec une amélioration plus marquée pour les particules. La stratégie PPA sera renforcée le long des axes à fort trafic et/ou fortement peuplés, avec la création de zones de vigilance, la mise en place de mesures ciblées sur la pollution de proximité et la protection des populations résidant ou amenées à s'installer dans ces zones. Il se donne pour objectif un retour sous les normes à 2020 pour le dioxyde d'azote et plus rapidement pour les particules.

Certaines dispositions sont déjà en cours de mise en œuvre, comme le PDU, les restrictions de trafics de poids lourds sur l'Avenue du Rhin, l'amélioration des réseaux de chaleur. Des travaux préliminaires à l'application de certaines dispositions sont, par ailleurs, déjà lancées, comme la prise en compte de la qualité de l'air dans l'urbanisme, ou les transports de marchandises en ville.

Maurice MULLER fait observer que le recul n'est pas encore suffisant pour mesurer la réduction de la pollution aux particules PM_{2,5}.

Emmanuel RIVIERE précise que les teneurs en particules PM_{2,5} sont mesurées depuis 2005 environ. La valeur journalière devrait, à l'avenir, être fixée à 25 µg/m³ en France, contre 12 µg/m³ aux Etats-Unis. Il ajoute que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise de ramener la valeur limite en dioxyde d'azote à 20 µg/m³, valeur correspondant aux teneurs habituellement observées dans le Kochersberg.

Lothaire ZILLIOX souhaite savoir si le PPA révisé distingue quatre catégories d'action, en fonction de leur force réglementaire, comme la première mouture.

Michaël BERTIN répond par la négative. Il signale encore que le territoire de Hœrdt a été exclu du territoire du PPA révisé, étant donné la fermeture de la raffinerie de Reichstett.

Maurice MULLER remarque que le PPA prévoit une meilleure information des populations lors des pics de pollution. Il estime pourtant qu'elle devrait être sensibilisée de façon continue des effets de la pollution de fond.

Michaël BERTIN avance que la population ne semble pas attendre une information continue.

Emmanuel RIVIERE souligne cependant que les médias alsaciens évoquent quotidiennement la qualité de l'air. Il rapporte, en outre, que le journal télévisé de TF1 devrait se faire l'écho des actions positives entreprises à Strasbourg pour réduire la pollution, alors que plusieurs agglomérations françaises sont frappées par un pic de pollution aux particules.

Philippe VANDENBORRE indique que la Commission d'enquête publique qu'il préside, tiendra permanences le mardi 17 décembre 2013, de 17 à 21 heures et le lundi 23 décembre 2013, de 14 à 17 heures au Centre administratif, Place de l'Etoile. L'enquête publique sera close à l'issue de cette dernière. Il regrette toutefois que peu de personnes se soient déplacées lors de la permanence de ce 12 décembre 2013 à Mundolsheim (CUS-Nord). Chacun peut, cependant, encore s'exprimer en adressant un courrier à l'attention du Commissaire enquêteur au Centre administratif, Place de l'Etoile, ou *via* le site de la DREAL. La Commission d'enquête rédigera ensuite son rapport sur la foi de toutes les observations recueillies.

Pierre FROMM demande s'il est prévu d'organiser une réunion publique.

Selon Philippe VANDENBORRE, la tenue d'une réunion pourrait être envisagée si le besoin s'en faisait sentir. Il rappelle, néanmoins, que l'enquête publique mobilise peu, alors même qu'elle bénéficie des mêmes canaux de diffusion que les autres.

II) Divers

A la lecture du compte rendu de la réunion du SPPPI (Commission « Eau, Sols et Déchets » du 14 octobre 2013) consacrée à l'écoquartier Danube, Jacques HEITZ s'étonne que le jardinage sera interdit sur l'emprise de l'ancienne usine à gaz, dans le quartier Danube. Il croyait pourtant que les sols avaient été dépollués.

Arnaud BONTEMPS explique que la dépollution des sols est réalisée en fonction de certains usages, tout en tenant compte de contraintes financières, ce qui se traduit par des restrictions d'usage dictées par la prudence. La dépollution totale n'existe en revanche presque jamais.

Pour Pierre FROMM, le choix s'est orienté vers la « moins mauvaise solution ».

Lothaire ZILLIOX rappelle, à ce propos, que la réunion du 17 février 2014 au SPPPI sera consacrée au devenir des terres polluées excavées.

Il informe enfin les participants des autres réunions à venir du SPPPI :

- présentation du plan d'action opérationnel émanant de la directive cadre sur l'eau, le 9 janvier 2014 ;
- présentation de la directive SEVESO 3 par la DREAL et le *Regierungspräsidium* de Freiburg-im-Breisgau le, 21 janvier 2014 ;
- et conférence de Philippe ACKERER (CNRS) sur les effets du changement climatique sur le cycle de l'eau, le 25 mars 2014.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com – revu et complété par le bureau du SPPPI et l'APIAS.

Annexe

Liste présents – excusés à la réunion

SPPPI

Version : 06 février 2014

Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions Industrielles de l'agglomération de Strasbourg

Commission AIR ET BRUIT

Réunion du : 12/12/2013

Personnes présentes ou excusées

Président ou Pilote : M. CANTINEAU

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
BERNARD Daniel	Consultant indépendant	☐	☒
BERNHARDT Christiane	Agence Sureté Nucléaire	☐	☒
BERTIN Michael	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	☒	☐
BONTEMPS Arnaud	Communauté Urbaine de Strasbourg	☒	☐
BUCHER Corinne	Société des Malteries d'Alsace	☐	☒
CANTINEAU Alain	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	☐	☒
CHASSARD Jean-Pierre	Société SIL FALA	☐	☒
CROUVEZIER VALERIE	SNCF	☐	☒
DEETJEN Pierre-Antoine	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCI)	☒	☐
DREYFUS Henri	Conseil Général du Bas-Rhin	☐	☒
ECKART Jean-Luc	Société DALKIA	☒	☐
FRAYESSE Didier	Société des Malteries d'Alsace	☐	☒
FROMM Pierre	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	☒	☐
GERLINGER Martial	Conseil Général du Bas-Rhin	☐	☒
GIRARD Michel	Ordre des Médecins	☐	☒
GUERY Michel	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	☒	☐
HEITZ Jacques	Fédération Alsace Nature	☒	☐

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
IHADADENE Nadia	Centre Anti-Poisons	☐	☒
KLEIN Paul-André	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	☐	☒
KORMANN M. Sophie	DNA	☒	☐
LE TALLEC Monsieur le Dr	Conseil Général du Bas-Rhin	☐	☒
LOECKX Margot-Caroll	Avocate	☒	☐
MAILLARD Nicolas	Société SENSIENT FLAVORS	☒	☐
MARTIN Christian	Société SIL FALA	☐	☒
MORIVAL Laurence	SPPPI - APIAS	☒	☐
MULLER Maurice	Consultant Indépendant	☒	☐
MUTSCHLER Christelle	Délégation Régionale d'EDF	☐	☒
PAUL Patrice	Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)	☐	☒
PITROIS Frédéric	Société SIL FALA	☐	☒
REINBOLT René	Fédération Alsace Nature	☐	☒
RINCK Gilles	Consultant Indépendant	☒	☐
RIVIERE Emmanuel	Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)	☒	☐
SANSON Sophie	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	☒	☐
UMHEY Michael	Regierungspräsidium Freiburg	☒	☐
VIERLING Jacques	Association pour la Qualité de la Vie à la Wantzenau (APQW)	☐	☒
ZILLIOX Lothaire	Consultant Indépendant	☒	☐

CLAVIERE Jean

Alsace Nature

✓

VANDERBORRE Philippe

Commissaire Enquêteur

✓